

Liste des délibérations examinées
Conseil communautaire du 13 février 2024

1. Approbation du conseil du 12.12.2023 – APPROUVEE
2. Reversement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux relatif aux installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes terrestres) – APPROUVEE
3. Attribution de compensation provisoire 2024 – APPROUVEE
4. Fixation des tarifs intercommunaux pour le service des ordures ménagères – APPROUVEE
5. Prolongation du contrat Eco-organisme – APPROUVEE
6. Cession à l'EPA Alzette Belval de parcelles situées Rue du Laboratoire à Audun-le-Tiche – APPROUVEE
7. Dispositif d'incitation au covoiturage BlaBlaCar Daily – APPROUVEE
8. Subvention 2024 à l'association thionvilloise d'aide aux victimes – ATAV – APPROUVEE
9. Avis conforme pour l'ouverture dominicale des commerces de Villerupt en 2024 – APPROUVEE
10. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du conseil – PREND ACTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

057-245701404-20240213-0000001335-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/02/2024

Retour Préfecture : 16/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

30 = Total des votes

Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12.12.2023

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE le compte-rendu du conseil communautaire du 12 décembre 2023.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

057-245701404-20240213-0000001336-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/02/2024

Retour Préfecture : 16/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
30 = Total des votes
Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

002. REVERSEMENT DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX RELATIF AUX INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ELECTRICITE UTILISANT L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT (EOLIENNES TERRESTRES)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 quinquies C et nonies C ;

CONSIDERANT l'iniquité fiscale entre les communes appartenant à un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) et les communes appartenant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) dans le cadre d'installation d'éolienne sur leur territoire ;

CONSIDERANT l'installation des éoliennes sur les communes d'Ottange et de Boulange avant le 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition fiscale du produit issu de l'IFER éolien entre le département (30 %) et le bloc communal (70 %).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'affecter 20 % du produit de l'IFER dit Eolien aux communes membres d'implantation ;
- DECIDE de reverser cette part fiscale à travers les attributions de compensation.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
30 = Total des votes
Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

003. ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 12 décembre 2023 relative à la fixation des attributions de compensation au titre de l'année 2023 ;

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 13 février 2024 relative au reversement de la fiscalité de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) sur les installations éoliennes.

CONSIDERANT la nécessité d'étaler en 3 acomptes (2024-2025-2026) le reversement fiscal de l'IFER pour la période 2019 à 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre : 8 - REHIBI Sébastien (2), SPIZAK Pierrick, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2),
PETRAUSKAS Daniel (2))
(Abstentions : 3 - BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, BELLUCCI Francine par FELICI René)
(Pour : 19 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, CENDECKI Christian, FALCHI Antoine (2), FELICI René, GUSTIN-MAYERUS Valérie,
MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne (2), GUILLOTIN Bruno (2))

- DECIDE de fixer provisoirement les attributions de compensation au titre de l'année 2024 selon le tableau ci-après :

Communes	AC 2023	Reversement fiscalité 20% IFER Eolien (2019 à 2023) Acompte 1 sur 3	Reversement fiscalité Eoliennes (2024)	AC Provisoire 2024 (montant arrondi)
AUDUN LE TICHE	128 255,00 €			128 255,00 €
AUMETZ	93 026,00 €			93 026,00 €
BOULANGE	11 198,00 €	10 374,00 €	6 258,00 €	27 830,00 €
OTTANGE	151 920,00 €	41 498,00 €	26 112,00 €	219 530,00 €
REDANGE	-14 647,00 €			-14 647,00 €
RUSSANGE	-3 437,00 €			-3 437,00 €
THIL	-22 762,00 €			-22 762,00 €
VILLERUPT	-223 109,00 €			-223 109,00 €
total	120 444,00 €	51 872,00 €	32 370,00 €	204 686,00 €

- DECIDE de verser ou d'appeler les attributions de compensation par 10^{ème} de février à novembre de l'année à laquelle elles se rapportent.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

28 = Total des votes

Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (ne prend pas part au vote), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

004. FIXATION DES TARIFS INTERCOMMUNAUX POUR LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°18 en date du 13 décembre 2022 relative à la révision du règlement de la déchèterie ;

CONSIDERANT la nécessité d'un document juridique unique fixant les tarifs du service des ordures ménagères ;

CONSTATANT la dernière évolution connue de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), à savoir, 3,7 %.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 2 - GUILLOTIN Bruno (2))
(Ne prend pas part au vote : 2 – BOURSON Jean-Jacques (2))**

- FIXE les tarifs du service des ordures ménagères selon le tableau ci-après :

Désignation des articles	Types de tiers concernés	Unité	Ancien tarif	Nouveau Tarif	%
Tout venant	Professionnels en déchetterie	m3	50,00 €	52,00 €	4,00%
Déchets verts	Professionnels en déchetterie	m3	10,00 €	10,50 €	5,01%
Gravats	Professionnels en déchetterie	m3	15,00 €	16,00 €	6,66%
Metaux	Professionnels en déchetterie	m3	15,00 €	16,00 €	6,66%
Bois	Professionnels en déchetterie	m3	25,00 €	26,00 €	4,00%
Pneus	Professionnels en déchetterie	m3	15,00 €	16,00 €	6,66%
Huile de vidange	Professionnels en déchetterie	litre	5,00 €	5,50 €	9,99%
Huile de friture	Professionnels en déchetterie	litre	5,00 €	5,50 €	9,99%
Déchets dangereux	Professionnels en déchetterie	litre	5,00 €	5,50 €	9,99%
Passages supplémentaires en déchetterie (après 25)	Particuliers	unité	4,00 €	4,00 €	0,01%
Nettoyage de bacs	Particuliers ou Professionnels	unité	18,00 €	19,00 €	5,56%
Renouvellement clef Type 2010 pour serrure gravitaire	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Badge d'accès aux PAV	Particuliers ou Professionnels	unité	3,60 €	5,00 €	38,89%
Capuchon rouge doté de 2 clefs avec pose obligatoire	Particuliers ou Professionnels	unité	11,40 €	12,00 €	5,26%
Renouvellement carte d'accès en déchetterie	Particuliers ou Professionnels	unité	10,00 €	10,00 €	0,00%
Puce électronique pour bac OM ou Tri	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Rouleau de 30 sacs tri sélectif	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,00 €	0,00%
Composteurs 400 L	Particuliers	unité	20,00 €	20,00 €	-0,02%
Composteurs 500 L	Particuliers	unité	0,00 €	25,00 €	
Composteurs 600 L	Particuliers	unité	30,00 €	30,00 €	0,00%
Autocollant Famille 4	Particuliers ou Professionnels	unité	1,00 €	1,00 €	0,40%
Pose serrure gravitaire pour bac OM ou Tri	Particuliers ou Professionnels	unité	22,32 €	35,00 €	56,81%
Cuve seule bac 80 L	Particuliers ou Professionnels	unité	20,40 €	21,00 €	2,94%
Cuve seule bac 120 L	Particuliers ou Professionnels	unité	20,40 €	21,00 €	2,94%
Cuve seule bac 180 L	Particuliers ou Professionnels	unité	26,40 €	27,00 €	2,27%
Cuve seule bac 240 L	Particuliers ou Professionnels	unité	28,80 €	30,00 €	4,17%
Cuve seule bac 660 L	Particuliers ou Professionnels	unité	112,80 €	117,00 €	3,72%
Cuve seule bac 770 L	Particuliers ou Professionnels	unité	116,40 €	121,00 €	3,95%
Cuve seule bac 1000 L	Particuliers ou Professionnels	unité	156,00 €	162,00 €	3,85%
Couvercle bac 80 L	Particuliers ou Professionnels	unité	4,44 €	5,00 €	12,61%
Couvercle bac 120 L	Particuliers ou Professionnels	unité	4,44 €	5,00 €	12,61%
Couvercle bac 180 L	Particuliers ou Professionnels	unité	5,64 €	6,00 €	6,38%
Couvercle bac 240 L	Particuliers ou Professionnels	unité	5,64 €	6,00 €	6,38%
Couvercle bac 660 L	Particuliers ou Professionnels	unité	46,56 €	48,00 €	3,09%
Couvercle bac 770 L	Particuliers ou Professionnels	unité	46,56 €	48,00 €	3,09%
Couvercle bac 1000 L	Particuliers ou Professionnels	unité	66,00 €	68,00 €	3,03%
Roue libre bac 80 L	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Roue libre bac 120 L	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Roue libre bac 180 L	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Roue libre bac 240 L	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Roue libre bac 660 L	Particuliers ou Professionnels	unité	18,30 €	19,00 €	3,83%
Roue libre bac 770 L	Particuliers ou Professionnels	unité	18,30 €	19,00 €	3,83%
Roue libre bac 1000 L	Particuliers ou Professionnels	unité	18,30 €	19,00 €	3,83%
Roue freinée bac 660 L	Particuliers ou Professionnels	unité	22,98 €	24,00 €	4,44%
Roue freinée bac 770 L	Particuliers ou Professionnels	unité	22,98 €	24,00 €	4,44%
Roue freinée bac 1000 L	Particuliers ou Professionnels	unité	22,98 €	24,00 €	4,44%
Axe de roues pour bac de 80 L à 180 L	Particuliers ou Professionnels	unité	3,00 €	3,50 €	16,67%
Axe de roues pour bac de 240 L	Particuliers ou Professionnels	unité	3,24 €	3,50 €	8,02%
Enlèvement de dépôts de déchets (de 0 à 1m3)	Particuliers ou Professionnels	m3	200,00 €	200,00 €	0,00%
Enlèvement de dépôts de déchets (par m3 supplémentaires)	Particuliers ou Professionnels	m3	100,00 €	100,00 €	0,00%

Pour extrait conforme,



Truy

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
30 = Total des votes
Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

005. PROLONGATION CONTRAT ECO-ORGANISME

VU l'article L541-10-6 du Code de l'environnement ;

VU la délibération n°17 du 20 juin 2018 relative à la prolongation du contrat avec l'organisme anciennement appelé Eco-mobilier ;

VU la délibération n°9 du 28 novembre 2023 relative à la prolongation du contrat avec l'organisme anciennement appelé Ecomaison ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le contrat en tenant compte de la possibilité des trois éco-organismes de la prise en charge de la collecte des déchets d'éléments d'ameublement ;

CONSIDERANT le renouvellement de l'agrément avec les éco-organismes (Ecomaison, Valdelia et Valobat).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE et accepte les termes de la prolongation proposés par les éco-organismes ;
- AUTORISE le Président à signer la convention pour la période 2024-2029 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

30 = Total des votes

Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

**006. CESSION A L'EPA ALZETTE BELVAL DE PARCELLES SITUEES RUE DU LABORATOIRE
A AUDUN-LE-TICHE**

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'estimation du pôle d'évaluation domanial n° 2024-57038-V88792 en date du 18 janvier 2024 ;

VU l'estimation du pôle d'évaluation domanial n° 2024-57038-V03182 en date du 26 janvier 2024 ;

CONSIDERANT que l'EPA Alzette Belval a proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section 10 n°121 et n°123 afin de les intégrer dans leur projet immobilier situé rue du Laboratoire ;

CONSIDERANT que la CCPHVA n'a plus d'utilité à conserver ces parcelles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE de ne pas suivre l'avis des domaines qui suggère un prix de cession de 200 euros (10 m² * 20 € le m²) pour les 2 parcelles ;
- DECIDE de céder les parcelles cadastrées section 10 n°121 et n°123 à l'EPA Alzette Belval à l'euro symbolique ;
- DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BOURSON Jean-Jacques par GUSTIN-MAYERUS Valérie

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BOURSON Jean-Jacques

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

007. DISPOSITIF D'INCITATION AU COVOITURAGE BLABLACAR DAILY

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

VU la délibération n°4 du 30 mars 2021 actant le transfert de compétence mobilité des communes vers la CCPHVA ;

CONSIDERANT que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport ;

CONSIDERANT le caractère transfrontalier du territoire et les enjeux importants de mobilité auxquels le territoire de la CCPHVA est confronté ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif en date du 12 décembre 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Abstentions : 6 - REHIBI Sébastien (2), SPIZAK Pierrick, PETRAUSKAS Daniel (2), CANZERINI SALVADOR Hélène)

- VALIDE la mise en place du dispositif BlaBlaCar Daily sur le territoire de la CCPHVA pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- ALLOUE un budget de 20 000 € pour le financement incitatif des covoitureurs (dont 10 000 € (50 %) subventionnable par le Fonds vert) ;
- APPROUVE la convention de partenariat pour la mise en place de BlaBlacar Daily et la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlacar Daily.et notamment le tableau ci-dessous portant sur les modalités de financement des covoitureurs :

	Trajets de 2 à 20 km	Trajets de 20 à 30 km	Au-delà de 30 km
Gain conducteur	2 € par passager transporté	2 € par passager transporté + 0,10 €/km au-delà de 20 km et par passager transporté	3 € par passager transporté
Incitation de la Collectivité	1,50 € par passager transporté	1,50 € par passager transporté + 0,10€/km au-delà de 20 km et par passager transporté	2,50 € par passager transporté
Reste à charge pour le passager	0,50 €	0,50 €	0,50 €

L'incitation financière pour un même conducteur sera plafonnée à 6 trajets maximum par jour pour un maximum de 3 covoitureurs par trajet et dans la limite de 150 € de financement par mois.

- VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant pour ce projet :

	Dépenses	Recettes
Incitations financières pour le conducteur (part variable)	20 000 € CCPHVA	10 000 € Fonds vert (plafond)
	10 000 € BlaBlacar Daily	-
Coûts associés au dispositif	10 600 € HT / 12 720 € TTC	5 300 € Fonds vert
Coût au trajet (part variable)	6 000 € HT / 7 200 € TTC	3 000 € Fonds vert
Total	36 600 € HT / 39 920 € TTC	18 300 € Fonds vert
Reste à charge CCPHVA	21 620 € TTC	

Il est précisé que le dispositif Fonds vert finance à hauteur de 50 % des dépenses (HT).

- AUTORISE le Président à signer les deux conventions ainsi que les demandes de subventions au Fonds vert et tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
28 = Total des votes
Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno (ne prend pas part au vote), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BOURSON Jean-Jacques par GUSTIN-MAYERUS Valérie

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BOURSON Jean-Jacques

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

008. SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION THIONVILLOISE D'AIDE AUX VICTIMES - ATAV

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV) et ses actions en faveur de l'égalité Homme-Femme, contre les violences sexistes, l'isolement des personnes en situation de fragilité, l'endoctrinement et toutes les formes de discrimination ;

CONSIDERANT l'importance de l'action de l'ATAV sur le territoire qui, en 2023, a accompagné 82 victimes et en a reçu 307 en entretien, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou de ressources au sein des permanences d'Aumetz, Ottange et Audun-le-Tiche.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 1 – GUILLOTIN Bruno)**

- DECIDE le versement d'une subvention de 7000 € à l'ATAV au titre de l'année 2024 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
29 = Total des votes
Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BOURSON Jean-Jacques par GUSTIN-MAYERUS Valérie

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BOURSON Jean-Jacques

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

009. AVIS CONFORME POUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE VILLERUPT EN 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.3132-26 du Code du travail, tel que modifié par la loi « Macron » du 6 août 2015 ;

VU l'avis favorable du bureau ;

CONSIDÉRANT le courrier de la commune de Villerupt daté du 11 décembre 2023, où elle saisit la CCPHVA pour émettre un avis sur les propositions de dates listées ci-après, définies en concertation avec les commerçants villeruptiens :

- 08 septembre 2024
- 24 novembre 2024
- 01 décembre 2024
- 08 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- REND un avis conforme sur la proposition des sept dimanches concernés en 2024 émise par la commune de Villerupt.
- DONNE tout pouvoir au Président ou son représentant sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par CIMARELLI Daniel, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, SPANIOL Paola par MENICHETTI Fabienne, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BOURSON Jean-Jacques par GUSTIN-MAYERUS Valérie

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, FATTORELLI Viviane, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BOURSON Jean-Jacques

Secrétaire de séance :

Monsieur Carmelo LO PRESTI

010. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
11.12.2023	23/2023	COMMANDE PUBLIQUE	Signature d'un marché de Prestations d'entretien, de nettoyage des locaux et de la vitrerie de 4 bâtiments
12.12.2023	24/2023	COMMANDE PUBLIQUE	Déclaration sans suite - marché public d'Étude faune-flore en vue de la renaturation des cours d'eau de la CCPHVA
12.12.2023	25/2023	COMMANDE PUBLIQUE	Signature d'un contrat de location d'un compacteur de type Packmat pour la déchèterie
12.12.2023	26/2023	COMMANDE PUBLIQUE	Signature d'un contrat de location et entretien de vêtements de travail
19.01.2024	01/2024	COMMANDE PUBLIQUE	Signature d'un marché de levés topographiques sur les cours d'eau du territoire de la CCPHVA
22.01.2024	02/2024	CULTURE	Signature d'une déclaration de cofinancement sur fonds propre pour projet Interreg
25.01.2024	03/2024	FINANCES	Arrêté constitutif modificatif de la régie de recettes et d'avance des ordures ménagères
31.01.2024	04/2024	HABITAT	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'OPAH, EcoRénov et des ravalements de façades

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER